

**REALISATION D'UNE FRESQUE URBAINE DE  
MISSAK MANOUCHIAN ET SON EPOUSE MELINÉE  
SUR LE PIGNON DE LA RESIDENCE MADELEINE VIEUX  
AU 274 BOULEVARD DE LA MADELEINE A NICE**

**Consultation**

**Date limite de remise des réponses : le 28/02/2025 à 18H00**

## **1. Identification de la demande/Objet**

Côte d'Azur Habitat a souhaité la réalisation d'une fresque urbaine en l'honneur de la communauté Arménienne et des liens qui nous unissent.

La France a été l'un des premiers pays à reconnaître le génocide arménien de 1915 et a offert un refuge à de nombreux rescapés. Cette reconnaissance a créé un lien fort entre les deux nations, basé sur la solidarité et la mémoire partagée. Les deux pays partagent des valeurs communes telles que la démocratie, les droits de l'homme, la laïcité et la liberté, renforçant ainsi leur engagement mutuel.

Entre 1920-1924, une colonie arménienne s'installe dans la partie supérieure du boulevard de la Madeleine à Nice, pour échapper aux persécutions et aux bouleversements politiques de l'époque, notamment le génocide arménien. Cette installation donne naissance à la « cité arménienne » qui existe toujours aujourd'hui. Le lieu de la réalisation de la fresque n'a donc pas été choisi par hasard puisqu'elle sera réalisée sur le pignon d'une de nos résidences du boulevard de la Madeleine.

Missak Manouchian, personnage emblématique de la résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale, incarne la lutte pour la liberté et la dignité humaine. Son courage et sa détermination ont inspiré de nombreux autres résistants à se joindre à la lutte contre l'occupation nazie.

Une première consultation avait été lancée le 16 décembre 2024. Clôturée le 06 janvier 2025, le jury de sélection, qui s'est réuni le 28 février, a déclaré cette consultation sans suite et a souhaité en relancer une nouvelle. Un travail autour du couple Manouchian, entré au panthéon en 2024, devra être au centre de cette nouvelle consultation.

La prestation demandée est la suivante :

**Réalisation d'une fresque urbaine sur le pignon de la résidence Madeleine Vieux située au 274 boulevard de la Madeleine à Nice, représentant Missak et Mélinée Manouchian.**

Un soutien financier est prévu pour la réalisation de cette fresques urbaine pour un budget global de 12 000 € maximum.

## **2. Cibles**

Le présent acte d'engagement valant cahier des charges s'adresse aux Street Artistes professionnels constitués en association, entreprise ou société.

### **3. Délais/Exécution**

Ce projet de Street art devra impérativement être achevé au 31 juillet 2025.

Au préalable, le lauréat devra fournir les esquisses de la fresque pour validation.

### **4. Thématique**

Les propositions attendues sont des projets qui permettent de valoriser nos valeurs communes de liberté, de démocratie, de fraternité, d'amitié franco-arménienne et les droits de l'homme.

### **5. Conditions de participation**

Le dossier de candidature complété devra être retourné à l'adresse suivante : [AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr](mailto:AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr) avant la date limite de remise des offres, soit le 28/02/2025 à 18 heures.

Tout dossier déposé après la date et heure limites sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit par les services.

### **6. Pièces à fournir**

Le dossier de candidature devra comprendre, pour examen :

- Le document « dossier de candidature » complété faisant apparaître une présentation la plus détaillée possible des projets, décomposée comme suit :
  - Une présentation détaillée de la structure portant le projet, les expériences précédentes similaires,
  - Un descriptif détaillé du projet, illustré si possible d'images ou de vidéos,
  - Votre proposition financière pour la réalisation de l'opération comprenant le plan de financement de l'action et les moyens demandés.

En cas d'attribution des prestations, le lauréat s'engage à produire les pièces suivantes :

- Pour une association
  - Photocopie de la carte nationale d'identité (ou de la carte de séjour en cours de validité) du représentant légal, le numéro de licence d'entrepreneur du spectacle le cas échéant
  - Statuts de l'Association
  - Photocopie du récépissé de la déclaration de l'association en Préfecture
  - Photocopie de la parution au Journal Officiel
  - Bilan de l'association
  - Détail du budget (cotisation des adhérents, montant des subventions et des financeurs)
  - Résultats de l'association de l'année précédente
  - Nombre d'adhérents à l'association
  - Objectifs et projets de l'association
  - Photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile de l'association
  - Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postale (R.I.P.)
  - Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (listes des certificats et administrations fixées par arrêté du 22 mars 2019 (JORF n°0077 du 31 mars 2019, texte n°14)
  
- Pour une entreprise individuelle
  - Photocopie de la carte nationale d'identité (ou de la carte de séjour en cours de validité) du représentant légal
  - Photocopie de la carte d'Immatriculation à la Chambre des Métiers
  - Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postale (R.I.P.)
  - Bilan financier de l'année précédente de la société
  - Attestation d'assurance de responsabilité civile
  - Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (listes des certificats et administrations fixées par arrêté du 22 mars 2019 (JORF n°0077 du 31 mars 2019, texte n°14)
  
- Pour une société
  - Photocopie de la carte nationale d'identité (ou de la carte de séjour en cours de validité) du représentant légal
  - Photocopie des statuts enregistrés par les Services Fiscaux
  - Photocopie de l'extrait K-BIS pour les sociétés déjà immatriculées
  - Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) ou Postale (R.I.P.)
  - Bilan financier de l'année précédente de la société
  - Attestation d'assurance de responsabilité civile
  - Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (listes des certificats et administrations fixées par arrêté du 22 mars 2019 (JORF n°0077 du 31 mars 2019, texte n°14)

## **7. Critères de notation :**

Les candidats seront notés sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'offre : 60 %, dont Proposition artistique/Créativité du projet - Esthétique de la maquette - Concordance avec les thématiques énoncées ;
- Proposition financière : 40 %.

## **8. Suivi et contrôle**

Le projet retenu donnera lieu à la rédaction d'une convention entre Côte d'Azur Habitat et le porteur de projet et sera donc soumis aux respects des obligations afférentes.

## **9. Traitement des données personnelles**

Les données personnelles des participants sont traitées par Côte d'Azur Habitat conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relatif aux données personnelles les concernant en s'adressant à l'office.

## **10. Renseignements complémentaires**

Pour toute demande d'informations et renseignements, merci d'écrire un courriel à l'adresse [AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr](mailto:AAP.DSU@cotedazurhabitat.fr)

## **Pièces-jointes**

- Dossier de candidature
- Photo du pignon de la résidence concernée

Dossier de candidature

Nom du Projet :

**I - Informations et contact**

**Responsable du projet / contact**

**Porteur de projet**

Organisme :

N° SIRET :

N° d'agrément :

Adresse :

✉ Mail :

✉ Tél. :

**Type de structure**

- Association
- Établissement scolaire / Institut de formation
- Entreprise d'insertion
- Autre (préciser)

**Contact référent projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

✉ Mail :

✉ Tél. :

*Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent dossier et m'engage à faire connaître à Côte d'Azur Habitat, toute modification qui pourrait intervenir ultérieurement.*

Date :

Signature du responsable :

## II – Votre structure

### **Présentation de votre structure**

détails : personne morale de droit privé, à but non lucratif

### **Expériences précédentes similaires**

résumé, photos, articles...

### III- Projet proposé

#### Détaillez nous votre projet

rappel du contexte, dispositif, objectifs, public ciblé, matériaux utilisés, moyens de production, délai de fabrication, lieu et date de réalisation et tout élément que vous jugerez utile

#### Illustration

plans, dessins, photos, photomontages

## IV- Budget

### **Plan de financement de l'action**

coût total, aides financières éventuellement demandées à d'autres financeurs

### **Moyens demandés, le cas échéant**

- Détail de l'achat de matériel spécifique à l'action :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Détail du fonctionnement de l'opération (charges spécifiques à la réalisation de l'action) :

**PIGNON DE LA RESIDENCE « MADELEINE VIEUX »**

**- 274 BOULEVARD DE LA MADELEINE A NICE -**

---

